

**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU SYDELON
DU 25 FEVRIER 2015**

RAPPORT N°10

(Rapport de Monsieur le Président)

Le 11/03/2015

Objet : débat d'orientation budgétaire.

Instauré par la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République pour les communes de plus de 3500 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI), le débat d'orientation budgétaire est un acte préliminaire à la procédure budgétaire et porte sur les orientations générales du budget. Il permet de discuter sur les priorités et les évolutions de la situation financière du SYDELON.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales un débat doit avoir lieu au sein du comité syndical sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le SYDELON, Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lorraine Nord, a été créé par arrêté préfectoral du 23 décembre 2010 et publié le 25 janvier 2011 au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Il regroupe, depuis le 1^{er} janvier 2015, les Etablissements Publics de Coopération intercommunaux (EPCI) suivants :

La Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville,
La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch,
La Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
La Communauté de Communes des 3 frontières.

Soit 182 689 habitants.

Le SYDELON a pour compétences le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble de son territoire.

Publiée le 18/03/2015.....
Notifiée le
Hayange, le 18/03/2015...
Le Directeur Général des Services,
par délégation du Président,



Stéphanie Siebert
Stéphanie SIEBERT

D) Situation financière du SYDELON au 31 décembre 2014

A) Les recettes

En 2014, plus de 95% des recettes du SYDELON correspondent à la participation versée par les membres en vue du paiement des factures et se composent de :

- des participations liées au transport et au traitement des déchets ménagers, soit **8.176.902,12** euros environ,
- des cotisations des membres par rapport au nombre d'habitants, soit **365.990,00** euros,
- de la reprise des matériaux de recyclage.
- d'une subvention de l'Ademe (39 935 euros) compte tenu de la réalisation de l'étude sur la recherche d'une stratégie de valorisation sur le Nord Mosellan

B) Les Dépenses

- Elles représentent pour plus de 95%, le paiement de factures de nos différents marchés:
- *Pour le marché de traitement des ordures ménagères,*
 - ✚ Lot 1 : traitement des ordures ménagères et commerciales, traitement des objets encombrants et des déchets de voirie sur le territoire du SYDELON et gestion et exploitation du centre de transit de Manom.
 - ✚ Lot 2 : Mise à disposition d'un ou plusieurs centres de transfert et transport des ordures ménagères et commerciales, des objets encombrants, des déchets de voirie, des emballages ménagers sur le territoire du SYDELON.
 - ✚ Lot 3 : Tri et conditionnement des emballages ménagers et journaux magazines sur le territoire du SYDELON.
 - ✚ Lot 4 : Collecte du verre en borne d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire du SYDELON.
 - ✚ Lot 5 : Traitement des déchets verts par compostage.
- *Pour le marché de déchetteries,*
 - ✚ Lot 1 : Transport et traitement des déchets tout venant provenant des déchetteries de Cattenom, Hettange-Grande,
 - ✚ Lot 2 : Transport et traitement des déchets verts provenant des déchetteries de Cattenom, Hettange-Grande,
 - ✚ Lot 4 : Transport et traitement des déchets de bois traité provenant des déchetteries de Cattenom, Hettange-Grande,
 - ✚ Lot 5 : Transport et traitement des cartons provenant des déchetteries de Cattenom, Hettange-Grande,
 - ✚ Lot 6 : Transport et traitement des déchets ménagers spéciaux provenant des déchetteries de Cattenom, Hettange-Grande, Thionville et Veymerange,
 - ✚ Lot 7 : Transport et traitement des gravats provenant des déchetteries de Cattenom, Hettange-Grande, Thionville et Veymerange,
 - ✚ Lot 9 : Gestion et exploitation des déchetteries d'Algrange, Florange et Hayange.

Le lot 3, Transport et traitement des ferrailles provenant des déchetteries de Cattenom, Hettange-Grande, Thionville et Veymerange, et le lot 8, Transport et traitement des batteries provenant des déchetteries de Cattenom, Hettange-Grande, Thionville et Veymerange, sont des lots de valorisation matières.

Le reste des dépenses a concerné essentiellement des frais de travaux, de personnels, et de gestion courante :

- des assurances du centre de transit de Manom pour un total de **6.542,88 euros TTC**,
 - Travaux de restructuration de la fosse du centre de transit de Manom pour un total de **185.524,50 euros TTC**.
- **Lot 1 – Gros-Œuvre : 49.608,00 € TTC**,
 - **Lot 2 – Voirie/Réseaux divers : 11.877,12 € TTC**,
 - **Lot 3 – Métallerie : 95.760,00 € TTC**,
 - **Lot 4 – Clôture : 28.279,38 € TTC**.
- Rémunération du personnel permanent,
 - Charges de gestion courantes : loyer, fluide.

Le SYDELON employait également 3 emplois accessoires dont un agent pour les ressources humaines, un second agent pour les services techniques, et un troisième agent pour les affaires juridiques. De plus, le syndicat avait régulièrement recours, pour tous les autres services, à la convention de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

- Le coût de la mutualisation s'est élevé à **7.879,08 euros** pour l'année 2014.

II) Les perspectives budgétaires 2015

a) Les recettes

Pour 2015, les recettes du SYDELON seront en constante évolution compte tenu de l'augmentation du nombre d'habitants pour le calcul de la redevance.

Les recettes se composeront :

- des cotisations des membres (2 euros par habitants),
- des appels à contribution pour le paiement des factures,
- de la reprise des matériaux de recyclage,
- des subventions de l'Ademe : une subvention de l'ordre de **270.000 euros sur 3 ans** en cas d'embauche d'un chargé de mission prévention et une autre pouvant atteindre 70% de la totalité de la somme en cas de lancement d'une étude complémentaire relative à l'élaboration d'une stratégie de valorisation sur le territoire.

b) Les dépenses

Comme l'année précédente, plus de 95% des dépenses du SYDELON concerneront le paiement des factures de nos prestataires pour le marché des ordures ménagères, et le marché des déchetteries.

Les dépenses vont non seulement augmenter dans la mesure où les activités du SYDELON vont se développer mais aussi parce que le SYDELON devra devenir une administration dotée de ses propres agents et services.

1) En effet, l'accord du Président de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour la mise à disposition des emplois accessoires dans les domaines des services techniques et des affaires juridiques n'a été donné que jusque la fin juin. Par conséquent, il est nécessaire et urgent de réfléchir à une nouvelle organisation administrative au niveau du SYDELON.

C'est pourquoi il convient d'inscrire la création d'un poste au budget 2015 :

*le recrutement d'un chargé de mission pour la mise en place du programme de prévention des déchets à l'échelle du territoire du SYDELON, et de la communication extérieure, est aussi nécessaire. Cette personne devra avoir un profil technicien ou ingénieur ce qui nous permettra d'élargir ses missions par le suivi des chantiers et le soutien technique.

Ce poste avait été inscrit au budget 2014 mais non pourvu.

2) En outre, l'arrêt de la convention de mutualisation avec la CAVF est également un paramètre à prendre en considération dans la mesure où le SYDELON bénéficiait d'un soutien de l'ensemble des services.

La Convention de mutualisation devrait s'interrompre courant 2015, cela impliquera :

- l'achat d'un serveur virtuel afin de récupérer nos données informatiques et de les stocker,
- l'achat d'un logiciel en Ressources Humaines et Finances. En effet, le terme du marché de la CAVF avec la société informatique qui avait permis au SYDELON de bénéficier d'une extension sera effectif le 31 mars 2015.

Techniquement cette solution n'est plus envisageable puisque lors du lancement de l'appel d'offres il avait été évoqué que le syndicat devait prendre son indépendance.

Il est donc indispensable, d'un point de vue organisationnel, de se doter de ces logiciels métiers.

3) Enfin, les bureaux du SYDELON doivent être transférés à YUTZ Cormontaigne dans un bâtiment appartenant à la SODEVAM. Les bureaux seront livrés au mieux pour le 1^{er} juillet 2015. Il est donc nécessaire d'inscrire une somme au budget (environ 1300 euros par mois) pour le nouveau montant du loyer, ainsi que l'achat de mobilier pour les nouveaux arrivants.

D'autres dépenses viendront s'ajouter, à savoir :

- En cas d'adhésion de la CCAM au SYDELON, il conviendra de rajouter les 329 056 euros de provision pour la post-exploitation des phases anciennes du site d'Aboncourt, ainsi que la provision des 12 euros par tonnes pour les phases futures. En effet, en cas d'adhésion, le SYDELON se verra transférer de plein droit la DSP signée entre Pizzorno et la CCAM, ce qui implique le transfert de charges et de produits.
- L'étude remise par le cabinet GIRUS en avril 2014, n'ayant pas apporté de solutions concluantes pouvant permettre aux élus de développer une véritable stratégie de valorisation sur le Nord Mosellan, il conviendrait de relancer une étude complémentaire et dirigée pouvant permettre aux élus de dégager une vision de leur politique en matière de valorisation des déchets sur le territoire pour le mandat actuel.
- Enfin, dans le cadre cette future étude complémentaire, il conviendrait que les élus du SYDELON orientent la réflexion du bureau d'étude sur la piste de la création d'un centre de tri public sur le territoire du SYDELON, dans la mesure où l'entreprise SITA a décidé depuis le début de l'année 2015 de ne plus utiliser le centre de tri de Fameck. Ils utilisent désormais ce site comme centre de stockage. Les déchets issus du tri sont envoyés sur un centre de tri dans les Vosges.

L'ensemble des crédits sera inscrit au budget prévisionnel 2015.